

# OCHA d'une seule voix: la Procédure d'appel global



OCHA

## Qu'est-ce que la Procédure d'appel global (CAP)?

Bien plus que des documents de collecte de fonds, les appels globaux sont des outils stratégiques. Répondre à une crise de grande ampleur et de longue durée exige une approche stratégique avant tout. La Procédure d'appel global (CAP<sup>1</sup>) rassemble les organisations humanitaires qui planifient, coordonnent, mettent en œuvre et assurent un suivi commun de leur réponse à une catastrophe naturelle ou à une situation d'urgence complexe. La Procédure permet ainsi de solliciter des fonds à juste titre et de manière cohérente et collective et non pas compétitive. Par l'intermédiaire du CAP, les organisations humanitaires identifient et répondent aux besoins, préviennent les chevauchements, font en sorte que les projets se complètent, et adoptent une approche stratégique cohérente face aux crises de grande ampleur. La Procédure constitue un plan de travail détaillé et un cadre de référence en cas d'action humanitaire de grande envergure et de longue durée. Son objectif est de faire en sorte que les personnes dans le besoin reçoivent, à temps, la meilleure protection et aide possibles.

Un appel global est composé d'un plan d'action humanitaire commun (CHAP) et d'une série de projets concrets nécessaires à la réalisation de ce plan. Les éléments de base de ce CHAP sont les suivants:

- Une analyse du contexte au sein duquel se déroule l'action humanitaire.
- Le cas de figure le meilleur, le pire et le plus vraisemblable.
- Une analyse des besoins et la présentation des priorités.
- Des plans de réponse détaillés par cluster, dont la description des rôles et des responsabilités des organisations participantes.
- Un lien vers des objectifs à long terme.
- Un cadre de suivi et de révision de la stratégie, si nécessaire.

Le CHAP comporte également un inventaire de projets qui constitue un plan détaillé des actions envisagées et des besoins en financement. Les donateurs peuvent se servir de l'Appel comme d'un catalogue et sélectionner les projets qu'ils financeront. Ils peuvent également faire des contributions de manière flexible à une agence ou à un fonds commun. Les projets de toutes les organisations humanitaires d'une certaine importance qui soutiennent la stratégie commune doivent y figurer (qu'il s'agisse d'ONG ou d'agences des Nations Unies). Seules quelques organisations, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Médecins Sans Frontières, ont pour principe de ne pas permettre que leurs projets soient comptabilisés dans le CAP. Pour préserver toute indépendance, le Comité permanent interorganisations (IASC) ne permet pas aux gouvernements de pays touchés de présenter leurs propres besoins en financement humanitaire directement dans le CAP.

La Procédure d'appel global est initiée au niveau du pays. L'équipe de pays humanitaire analyse les besoins et identifie les objectifs stratégiques par un processus qui est dirigé par le coordonnateur de l'action humanitaire. Les chefs de clusters/secteurs jouent un rôle central en travaillant avec les membres des clusters à l'identification des besoins, à l'établissement de priorités agréées, et à la mise en place d'un plan permettant de répondre aux besoins prioritaires. Ils sélectionnent les projets de chaque organisation faisant partie de ce plan qui devront être financés et les classent par ordre prioritaire. Les CAP sont en général planifiés sur une base annuelle et sont lancés chaque novembre - tout nouveau CAP peut toutefois être lancé à tout moment - et font l'objet de révisions au mois de mai et juin dans le cadre de l'examen à mi-parcours (MYR). Le processus préparatif d'un CAP commence dès l'examen à mi-parcours. Les mois de septembre, octobre et novembre sont consacrés à une planification détaillée et à la préparation des documents. La série d'appels globaux est lancée au niveau mondial par le Coordonnateur des secours d'urgence (ERC) vers la fin de chaque année civile.

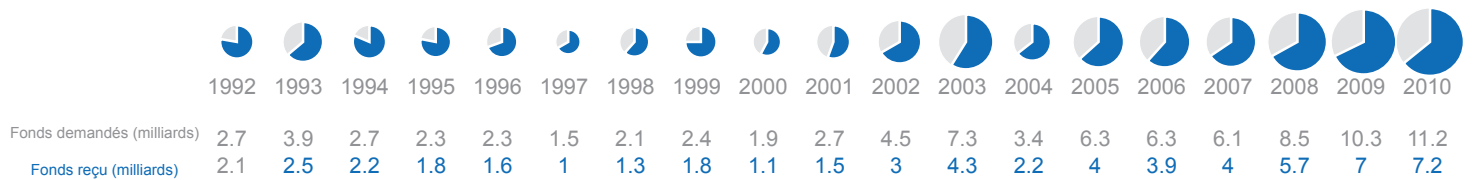
Si une nouvelle catastrophe se produit en cours d'année, les organisations humanitaires et leurs partenaires lancent un appel éclair en général dans les cinq jours qui suivent et le réexaminent un mois plus tard. Si la crise dure, un appel global peut être lancé.

<sup>1</sup> Dans le langage courant, CAP est synonyme d'Appel global ou de Procédure d'appel global, selon le contexte.

**«En 2011, des dizaines de millions de personnes auront besoin d'aide pour survivre. Cet appel est demandé pour les ressources nécessaires pour réagir rapidement. La forte réaction des mégacatastrophes de cette année en Haïti et au Pakistan montre ce qui est possible lorsque la communauté internationale se rassemble.»**

**Valerie Amos, Coordonnatrice des secours d'urgence, 30 Novembre 2010, Genève**

## Historique du financement CAP



### Quel est le rôle d'OCHA?

Au niveau du pays, le bureau d'OCHA appuie le coordonnateur de l'action humanitaire dans son rôle de dirigeant du processus CAP. Le bureau de pays doit veiller à ce que le CAP intègre les fonctions de base d'OCHA liées à l'évaluation des besoins, à l'analyse, à l'affectation des ressources (tels que les fonds communs), au suivi et à Qui fait Quoi Où. Il faut de la perspicacité et de l'imagination pour concevoir une stratégie humanitaire significative. En dehors de cela, l'élaboration d'un CAP est en grande partie une question de gestion de l'information et des procédures.

Au niveau du siège, l'ERC a la responsabilité première du CAP. OCHA dispose d'une équipe dédiée à Genève chargée de soutenir le processus CAP au siège et au niveau des pays, et notamment en organisant des ateliers de formation et en organisant le lancement mondial des CAP. La Section CAP travaille en étroite collaboration avec les ONG, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les agences des Nations Unies et l'OIM, les donateurs et les représentants des gouvernements.

La Section CAP gère également le Service de suivi financier (FTS) - une base de données mondiale en temps réel qui enregistre toutes les contributions humanitaires dans le monde, y compris celles attribuées à des situations d'urgence pour lesquelles il n'existe pas de CAP. La Section CAP gère également le Système de projets en ligne (OPS) - une base de données en ligne qui permet aux partenaires du CAP d'administrer, de soumettre et de réviser leur propres projets CAP ou appels éclairés en ligne ainsi que d'évaluer les autres projets CAP. A la suite de cet examen, OPS publie électroniquement tous les projets CAP par l'intermédiaire du FTS.

Au siège, le Sous-groupe de travail CAP du Comité permanent interorganisations (IASC) examine également chaque CAP et appel éclairé avant qu'ils soient publiés. Il se réunit chaque mois afin d'améliorer certaines modalités telles que l'analyse ou la hiérarchisation des besoins.

### Quelle est la position d'OCHA?

- Le CAP permet aux agences d'unir leurs forces pour fournir, à temps, la meilleure protection et aide possibles aux personnes dans le besoin.
- Depuis 1992, plus de 100 pays donateurs ont accordé plus de 42 milliards de dollars américains à 330 appels, permettant de subvenir aux besoins de personnes dans plus de 50 pays et régions.
- Le CAP a permis aux agences humanitaires d'être plus efficaces et aux donateurs d'allouer leurs contributions de manière stratégique, efficace et plus transparente.

### Pour en savoir plus

- Site du CAP: [www.unocha.org/cap](http://www.unocha.org/cap)
- Site du FTS: [www.reliefweb.int/fts](http://www.reliefweb.int/fts)
- OPS: <http://ocha.unog.ch/OPS/>
- Directives pour le CAP: [http://ochadms.unog.ch/quickplace/cap/main.nsf/h\\_Index/guidelines/\\$FILE/CAP\\_2010\\_Guidelines\\_FINAL.doc?OpenElement](http://ochadms.unog.ch/quickplace/cap/main.nsf/h_Index/guidelines/$FILE/CAP_2010_Guidelines_FINAL.doc?OpenElement)
- Directives pour les appels éclairés: <http://ochaonline.un.org/humanitarianappeal/webpage.asp?MenuID=12508&Page=1481>

### Est-ce que les gouvernements des états touchés sont tenus de consentir au CAP?

La plupart des gouvernements voient le CAP, et l'action humanitaire en général, sous un jour favorable. Toutefois, une minorité non négligeable de gouvernements oppose une résistance au CAP pour leur pays. Les raisons peuvent être de nature symbolique. Par exemple, un CAP pourrait sous-entendre qu'un Etat ou un gouvernement n'est pas en mesure de remplir ses responsabilités. Les raisons peuvent également être de fond et reposer sur une préférence pour une approche axée sur le développement, sur des craintes que les fonds humanitaires ne soient prélevés sur les fonds accordés au développement, ou sur un sentiment de partialité dans le cadre d'un conflit. La résolution 46/182 de l'Assemblée générale n'exige pas le consentement des gouvernements au CAP mais demande que des consultations soient menées. L'action humanitaire est plus aisée lorsqu'un gouvernement n'y fait pas obstacle, et le CAP ne fait pas exception à la règle. Ainsi, les coordonnateurs de l'action humanitaires devraient être fermes lors de leurs activités diplomatiques humanitaires pour atténuer toute objection de la part de gouvernements. Lorsque les objections d'un gouvernement semblent être de nature symbolique, il suffit souvent de faire référence à l'appel en tant que Plan d'action humanitaire commun au lieu d'Appel global, ce qui est une description assez juste de l'essence de l'Appel.

### CAP 2010:

- Nombre d'organisations: 425<sup>2</sup>
- Nombre de bénéficiaires: 50 millions
- Nombre de pays: 28

### Contact

Robert Smith  
Chef, Section CAP  
OCHA Genève  
[Smith50@un.org](mailto:Smith50@un.org)